



INVITATION A SOUMISSIONNER (RFP) (Pour les services de faible valeur)

	DATE : 26/07/2021
	REFERENCE : RFP/004/07/PAREC/PNUD/2021

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre soumission au titre du **Recrutement d'un Cabinet/ Bureau d'étude International pour la mise en place de services de paiements numériques au niveau de certaines chaînes de valeurs agricoles au Cameroun.**

Veuillez utiliser le formulaire figurant dans l'annexe 2 jointe aux présentes pour les besoins de la préparation de votre soumission.

Les soumissions technique et financières peuvent être déposées sur Etendering jusqu'au **09/08/2021** .

Votre soumission doit être rédigée en **Français ou Anglais**, et assortie d'une durée de validité minimum de **90 jours**.

Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu'elle parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les soumissions qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Si vous transmettez votre soumission par courrier électronique, veuillez vous assurer qu'elle est signée, en format .pdf et exempte de virus ou fichiers corrompus.

Les services proposés seront examinés et évalués en fonction de l'exhaustivité et de la conformité de la soumission et du respect des exigences indiquées dans la RFP et dans l'ensemble des autres annexes fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

La soumission qui répondra à l'ensemble des exigences, satisfera l'ensemble des critères d'évaluation et possèdera le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée aux fins d'attribution du contrat. Toute offre qui ne répondra pas aux exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, sa soumission sera rejetée.

Aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de la soumission. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou des biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout contrat ou bon de commande qui sera délivré au titre de la présente RFP sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. Le simple dépôt d'une soumission emporte acceptation sans réserve par le prestataire de services des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Veillez noter que le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque soumission ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et au dépôt d'une soumission par le prestataire de services, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

La procédure de contestation que le PNUD met à la disposition des fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante :

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/>.

Le PNUD encourage chaque prestataire de services potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFP.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à prévenir, identifier et sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement,

Operations Manager
26/07/2021

Description des exigences

Contexte	Recrutement d'un Cabinet/ Bureau d'étude International pour la mise en place de services de paiements numériques au niveau de certaines chaînes de valeurs agricoles au Cameroun.
Partenaire de réalisation du PNUD	PAREC
Brève description des services requis ¹	L'objectif global de cette mission est d'aider le PAREC à mettre en place des services digitaux au niveau de certaines chaînes de valeur agricoles à titre pilote dans ses zones d'intervention (Extrême-Nord, Nord, Adamaoua et Est). Les services digitaux pour les chaînes de valeur agricoles pourraient couvrir la palette suivante : digitalisation des systèmes de paiement et de services financiers par des offres numériques et digitalisation des processus soit par la digitalisation de la vulgarisation agricole, la digitalisation de l'accès au marché, digitalisation de la chaîne logistique
Liste et description des prestations attendues	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport de la réunion de cadrage méthodologique contenant le planning de réalisation, les acteurs et la documentation à consulter. • Le rapport d'étape 1 comprenant : (i) les résultats de l'exploitation des données primaires et secondaires sur la digitalisation des CVA au Cameroun et (ii) les résultats de l'analyse de faisabilité de la digitalisation des chaînes de valeurs agricole, sur la base des résultats et recommandation de l'étude sur la digitalisation des CVA. • Le rapport d'étape 2 comprenant la note conceptuelle et de développement des applications mobiles • Le rapport d'étape 3 comprenant les résultats des tests des applications mobiles en milieu réel sur le terrain ainsi que les ainsi que leurs adaptations et acceptation par les bénéficiaires et les prestataires des services financiers concernés. • Le rapport d'étape 4 comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Le phasage et le déroulé du déploiement des solutions numériques ; - L'appréciation des solutions numériques développées par les acteurs intervenant dans les CVA ;

¹ Des TOR peuvent être joints si les informations énumérées dans la présente annexe ne suffisent pas à décrire de manière exhaustive la nature des prestations et les autres détails relatifs aux exigences.

	- Les partenariats mis en place pour un déploiement et une mise à l'échelle réussis des solutions digitales retenues au niveau des CVA
Personne devant superviser le travail/les prestations du prestataire de services	<i>Chef du projet PAREC</i>
Fréquence des rapports	<i>Rapport d'activité/ livrables obtenus</i>
Exigences en matière de rapport d'avancement	Conformément aux termes de référence
Lieu des prestations	<input type="checkbox"/> Adresse(s) exacte(s) différentes régions tel que renseigné dans les TDRs
Durée prévue des prestations	06 mois
Date de commencement prévue	28 aout 2021
Date-limite d'achèvement	28 février 2022
Déplacements prévus	Vers les zones d'implémentation du projet : EST, l'ADAMAOUA, du NORD et de L'EXTREME NORD du Cameroun
Calendrier d'exécution indiquant la composition et la chronologie des activités/sous-activités	<input type="checkbox"/> Requis
Noms et curriculum vitae des personnes qui participeront à la fourniture des services	<input type="checkbox"/> Requis
Devise de la soumission	<input type="checkbox"/> USD
Durée de validité des soumissions (à compter du dernier jour de dépôt des soumissions)	<input type="checkbox"/> 90 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au soumissionnaire de proroger la durée de validité de sa soumission au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFP. La soumission devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de la soumission.
Soumissions partielles	<input type="checkbox"/> Interdites
Conditions de paiement ²	Par Livrables tel qu stipulé dans les TDRs
Personne(s) devant examiner/inspecter/approuver les prestations/les services achevés et autoriser le versement du paiement	<i>Responsable du projet PAREC</i>

² Le PNUD préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le prestataire de services exige une avance, celle-ci sera limitée à 20 % du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé ou d'une avance de plus de \$30,000, le PNUD obligera le prestataire de services à fournir une garantie bancaire ou un chèque de banque à l'ordre du PNUD du même montant que l'avance versée par le PNUD au prestataire de services.

Type de contrat devant être signé	<input type="checkbox"/> Contrat de services professionnels
Critère d'attribution du contrat	<input type="checkbox"/> Score combiné le plus élevé (l'offre technique comptant pour 70 % et le prix pour 30 %) <input type="checkbox"/> Acceptation sans réserve des conditions générales du contrat du PNUD (CGC). Il s'agit d'un critère obligatoire qui ne peut pas être supprimé, quelle que soit la nature des services demandés. La non-acceptation des CGC peut constituer un motif de rejet de la soumission.
Critère d'évaluation de la soumission	Soumission technique (70 %) Voir TDR
Le PNUD attribuera le contrat à :	<input type="checkbox"/> Un seul et unique prestataire de services
Annexes de la présente RFP ³	<input type="checkbox"/> Formulaire de présentation de la soumission (annexe 2) <input type="checkbox"/> Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3) ⁴ <input type="checkbox"/> TOR détaillés
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrits uniquement) ⁵	<p>Procurement.cm@undp.org</p> <p>Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires.</p>

³ Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.

⁴ Il est signalé aux prestataires de services que la non-acceptation des conditions générales (CG) peut constituer un motif d'élimination du présent processus d'achat.

⁵ La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

FORMULAIRE DE PRESENTATION DE LA SOUMISSION DU PRESTATAIRE DE SERVICES⁶

(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du prestataire de services⁷)

[insérez le lieu et la date]

A : [insérez le nom et l'adresse du coordonateur du PNUD]

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le prestataire de services soussigné accepte par les présentes de fournir les prestations suivantes au PNUD conformément aux exigences définies dans la RFP en date du [précisez la date] et dans l'ensemble de ses annexes, ainsi qu'aux dispositions des conditions contractuelles générales du PNUD.

- A. **Qualifications, capacités et expérience du prestataire de services**
- B. **Méthodologie, approche et plan de mise en oeuvre**
- C. **Description des solutions numériques**
- D. **Structure et gestion du personnel clé**

	Prestations <i>[énumérez-les telles qu'elles figurent dans la RFP]</i>	Pourcentage du prix total	Prix <i>(forfaitaire, tout compris)</i>
1	Prestation 1		
2	Prestation 2		
3		
	Total	100 %	

**Ceci servira de fondement aux tranches de paiement*

- E. **Ventilation des coûts par élément de coût [Il ne s'agit que d'un exemple]**

Description de l'activité	Rémunération par unité de temps	Durée totale de l'engagement	Nombre d'employés	Tarif total
I. Services fournis par le personnel				
1. Services du bureau principal				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				

⁶ Ceci sert de guide au prestataire de services dans le cadre de la préparation de sa soumission.

⁷ Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

2. Services des bureaux locaux				
a . Expertise 1				
b. Expertise 2				
3. Services fournis de l'étranger				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
II. Frais				
1. Frais de déplacement				
2. Indemnité journalière				
3. Communications				
4. Reproduction				
5. Location de matériel				
6. Autres				
III. Autres coûts connexes				

[Nom et signature de la personne habilitée par le prestataire de services]

[Fonctions]

[Date]



*Empowered lives.
Resilient nations.*

COOPERATION CAMEROUN - PNUD

PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ECONOMIQUE (PAREC)

**TERMES DE REFERENCE
RECRUTEMENT D'UN BUREAU /CABINET D'ETUDES
INTERNATIONAL POUR LA MISE EN PLACE DE SERVICES DE
PAIEMENTS NUMERIQUES AU NIVEAU DE CERTAINES
CHAINES DE VALEUR AGRICOLES AU CAMEROUN**

CONTEXTE DE LA MISSION

En vue d'apporter une contribution à la mise en œuvre de la stratégie nationale de la finance inclusive, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a signé avec le Gouvernement de la République du Cameroun en 2018, le Document du projet d'appui à la résilience économique (PAREC). Ce projet vise entre autres à promouvoir l'accès des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables aux produits et services financiers adaptés à leurs besoins. Les groupes cibles visés par le PAREC sont en effet les couches sociales défavorisées vivant en milieu péri-urbain et rural des régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est. Le projet vise également à renforcer la résilience et l'autonomisation des jeunes et des femmes à travers le support au développement des activités génératrices de revenus et le financement des chaînes de valeurs agricoles.

En cohérence avec les priorités nationales en matière d'inclusion financière, le PAREC supporte activement le développement des services financiers numériques (SFN) comme étant l'un des meilleurs canaux de distribution efficace de services financiers et non financiers (éducation financière et autres services spécifiques) pour autonomiser les populations vulnérables, vivant dans les zones reculées, particulièrement les femmes et les jeunes. A travers son appui à la transition des établissements de microfinance (EMF) vers la finance digitale (renforcement du plateau technologique, mise en place d'un core banking system mutualisé et d'un agrégateur de paiement), le PAREC compte améliorer l'efficacité des six (06) institutions financières partenaires du projet pour leur permettre de développer des innovations inclusives répondant notamment aux besoins des populations vulnérables. Au-delà de ces institutions financières, le projet vise à étendre cet appui à d'autres EMF au niveau national, avec pour but ultime de réduire l'exclusion financière pour contribuer à la réalisation : (i) des objectifs de développement durable (ODD), notamment ceux relatifs à l'atténuation de la pauvreté, à la croissance inclusive et à la réduction des inégalités, et (ii) des objectifs nationaux de développement.

Après deux ans de mise en œuvre du processus de transformation digitale, il se dégage que la mise en place des solutions technologiques et une infrastructure adaptée à la transformation digitale semble être une alternative crédible pour accroître l'inclusion financière des populations à faibles revenus à travers l'amélioration qualitative de l'offre des services financiers et non financiers. En effet, subséquemment à un lourd et long investissement, il est aujourd'hui possible d'offrir à terme aux populations rurales démunies une offre variée et attrayante de services financiers digitaux, sécurisés, interactifs, faciles d'accès, et d'utilisation facile.

Pour l'atteinte des résultats de la troisième année de sa mise en œuvre, le PAREC envisage contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie réelle à travers l'expansion de l'utilisation des innovations digitales au niveau de certaines chaînes de valeur agricoles (CVA). A cet effet, une étude est en cours pour identifier les opportunités de digitalisation de flux de paiements et/ou de flux non financiers et des process, au niveau des acteurs de certaines chaînes de valeur agricoles (Coton, Riz, Cacao, lait, Oignon, bovin) dans les régions de l'EST, l'ADAMAOUA, du NORD et de L'EXTREME NORD du Cameroun. Cette étude se focalise sur les perspectives d'accroissement des revenus des acteurs, l'efficacité et l'efficience des chaînes de valeur agricoles et un renforcement de la résilience des producteurs. Parallèlement, le PAREC a initié le renforcement des capacités des fédérations des organisations de producteurs et de leurs savoirs sur la finance digitale dans ses zones d'intervention. Cette formation vise à pallier les insuffisances voire le déficit en matière d'éducation financière des producteurs et productrices, qui par ailleurs renforce leur méfiance à l'égard de l'utilisation de la technologie numérique dans le développement des chaînes de valeur agricoles. Aussi, est-il apparu nécessaire et urgent de renforcer leurs capacités ainsi que leurs savoirs sur la finance digitale, dans la perspective de la mise en place des services de paiements numériques au niveau de certaines chaînes de valeur agricoles.

JUSTIFICATION DE LA MISSION

Situation de l'agriculture camerounaise : L'agriculture est l'un des secteurs clé de l'économie camerounaise qui lui assure son autosuffisance alimentaire et des devises. Elle contribue pour 22,9% au PIB et représente en 2013 environ 23 % des exportations totales du pays. Le secteur agricole est le premier employeur avec 62% de la population active. A cause de sa position géographique, le Cameroun dispose des nuances climatiques (climat équatorial, tropical humide et tropical sec) et pédologiques qui ont engendré un potentiel agricole riche et très diversifié. La gamme des produits cultivés s'étend des cultures vivrières (mil, sorgho, manioc, ignames) aux cultures d'exportation (banane, ananas, café, cacao, huile de palme, coton). Quelques cultures non traditionnelles sont apparues plus récemment (pomme de terre, oignon, haricot). Cependant, ce secteur connaît plusieurs défis notamment au niveau des ménages dont les principales caractéristiques sont : (i) taille des parcelles petites à moyenne s'appuyant sur une infrastructure limitée et un outillage encore rudimentaire, (ii) un accès très limité aux financements, (iii) une faible intégration/articulation des maillons/segments tout au long de la chaîne de valeur, (iv) un niveau d'accès et d'utilisation encore très faible d'intrants agricoles. Pour remédier à la problématique générale liée à la faible performance, l'amélioration de la productivité du secteur agricole fait partie des priorités de la Stratégie Nationale de Développement (SND) 2020-2030. A cet égard, il est prévu d'encourager sa modernisation pour en faire un secteur porteur de croissance, générateur d'emplois et vecteur du changement des conditions de vie des populations et de lutte contre la pauvreté à la base. Par ailleurs, la stratégie de développement du secteur rural révisée a retenu dans le cadre de l'investissement relatif à l'amélioration de l'accès aux facteurs de production et aux marchés, une action portant sur le « Développement de mécanismes de financements innovants et de systèmes d'assurances agricoles adaptées et accessibles ».

Niveau d'inclusion financière : En dépit des efforts conjugués du Gouvernement, des partenaires du secteur privé et des organismes internationaux de développement pour avoir plus de services financiers de proximité, le niveau d'inclusion financière au Cameroun reste faible avec seulement 49% de la population adulte ayant accès aux produits financiers formels. Il est donc primordial de recourir aux innovations dans ce domaine en développant des approches plus adaptées au contexte si l'on veut accroître le nombre de personnes financièrement éduquées et améliorer ainsi significativement le taux d'inclusion financière. C'est dans ce contexte que la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI) 2021-2025 en cours d'adoption a opté pour l'amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'accessibilité de l'offre des produits et services financiers en vue d'accroître la pénétration démographique et géographique des services financiers à travers la densification de l'offre, l'amélioration des mécanismes de couverture de risque de crédit et une meilleure capacitation des établissements de microfinance.

Potentiel des solutions numériques : au Cameroun, l'offre de services financiers digitaux est majoritairement délivrée par les banques classiques et les opérateurs de téléphonie mobile. Elle est encore très concentrée entre Orange Money et MTN money, même s'il existe également d'autres services financiers digitaux qui font leur entrée sur le marché à savoir : Express Union mobile, Nextel, Yup, etc. La société MTN détient la plus grande part du marché de la téléphonie mobile (cartes SIM). Comme dans de nombreux autres pays en Afrique, l'offre de monnaie électronique est devenue un vecteur majeur de l'inclusion financière au Cameroun. Avec 3,8 millions d'utilisateurs à la fin de 2016, les services de « mobile money » offerts par les opérateurs de téléphonie mobile Orange et MTN sont d'importants contributeurs à l'utilisation de services financiers formels par la population. De ce qui précède, il ressort que la technologie mobile joue un rôle important dans l'extension des produits et services financiers aux populations exclues et les clients à faible revenu, compte tenu de sa portée et des opportunités qu'elle offre pour accélérer la fourniture des services dans les zones les plus reculées. L'utilisation de la technologie numérique comme canal de distribution plus efficace pour les services financiers de crédit, d'épargne, d'assurance voire de paiement permet l'accès et l'utilisation à une plus grande échelle des

produits et services financiers adaptés aux besoins des activités agropastorales en milieu rural. Lorsque ces services sont accompagnés des programmes d'alphabétisation financière et numérique répondant aux attentes des populations, celles-ci se trouvent encouragées et incitées à adopter des services financiers numériques (SFN).

OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif global de cette mission est d'aider le PAREC à mettre en place des services digitaux au niveau de certaines chaînes de valeur agricoles à titre pilote dans ses zones d'intervention (Extrême-Nord, Nord, Adamaoua et Est). Les services digitaux pour les chaînes de valeur agricoles pourraient couvrir la palette suivante : digitalisation des systèmes de paiement et de services financiers par des offres numériques et digitalisation des processus soit par la digitalisation de la vulgarisation agricole, la digitalisation de l'accès au marché, digitalisation de la chaîne logistique. A noter la palette de services digitaux sera finalisée sur la base des résultats de l'étude des chaînes de valeur en cours.

La présente offre vise donc le recrutement d'un Bureau ou Cabinet d'Etudes international qualifié dans le développement des solutions numériques (financières et non financières) sécurisés dans les chaînes de valeur prioritaires retenues à savoir : Coton, Riz, Cacao, lait, Oignon et bovin.

Les solutions numériques dont il est question dans le cadre de la présente mission doivent être innovantes et attractives pour intéresser le plus grand nombre d'acteurs des chaînes de valeur agricoles. Elles doivent être conçues pour être utilisées par l'ensemble des acteurs opérant tout au long des chaînes de valeur identifiées, en vue d'une utilisation directe et optimale sur leurs propres appareils mobiles avec la possibilité (le cas échéant) de la lier à un système de porte-monnaie électronique d'une institution financière partenaire.

De manière spécifique, la mission a pour objectifs entre autres de :

- Analyser la faisabilité (sur la base des études disponibles) de la digitalisation des chaînes de valeurs retenues en tenant compte des modèles d'affaires existant dans lesdites chaînes de valeur et des flux de paiements, les flux d'informations et les flux physiques de transaction pertinents à digitaliser en fonction des modèles d'affaires ;
- Concevoir et développer des applications mobiles pour faciliter les paiements et les services financiers numériques ;
- Tester et déployer lesdites applications mobiles en milieu réel sur le terrain ;
- Faciliter l'adoption/appropriation des solutions numériques développées par les acteurs intervenant dans les chaînes de valeur ciblées notamment à travers le développement des méthodes, canaux et outils (vidéo, jeux de rôles, story-board) efficaces pour assurer la vulgarisation/promotion des nouvelles solutions ainsi que la formation/sensibilisation/éducation financière des acteurs des chaînes de valeur agricoles (CVA);
- Proposer un modèle d'affaires, au-delà des solutions, pour rendre la solution viable financièrement ;
- Identifier les opérateurs mobiles, les établissements de microfinance (EMF) partenaires et les acteurs de la phase pilote pour assurer un déploiement réussi des solutions numériques proposées pour parvenir à la digitalisation des CVA.

CARACTERISTIQUES DES SOLUTIONS NUMERIQUES

Les solutions numériques attendues devront répondre aux exigences suivantes :

Caractéristiques techniques :

- Utiliser une solution open source ;
- Fournir une option pour la compatibilité USSD ;
- Fonctionner en mode offline et online ;
- Intégrer une carte de site ou "sitemap" ;
- Intégrer un CMS (Content Management System) permettant une mise à jour et publication simplifiée des pages ;
- Doit permettre une gestion multi utilisateurs avec attribution de droit d'accès aux rubriques ;
- Intégrer un dispositif d'enregistrement des caractéristiques du visiteur, le contenu visité, et la date de la visite, et ce afin de permettre une optimisation du parcours utilisateurs ;
- Intégration avec les solutions de paiement mobile (Mobile Money) ;
- Intégration avec l'écosystème bancaire ;
- Être compatible à tous téléphones basiques (Android ou autre) ;
- Compatibilité avec IOS souhaitable.

Caractéristiques fonctionnelles :

- Être « fully responsive » ;
- Authentification sur la solution : mot de passe et/ou biométrie ;
- Gestion des opérations : La solution doit permettre aux bénéficiaires (MPMEs, groupes d'épargnes, OP/associations, etc.) d'offrir le canal digital aux utilisateurs finaux de réaliser des opérations financières à distance (demande de prêt, paiement des échéances, les épargnes, paiement des primes d'assurance, etc.).
- Gestion des notifications client ;
- Paramétrage des plafonds modifiables et tarifs des opérations ;
- Visualisation immédiate des opérations effectuées ;
- Être facile à utiliser et prendre en compte le faible niveau d'alphabétisation et les compétences numériques des utilisateurs finaux ;
- Être flexible et adaptable en fonction de l'évolution de l'environnement financier et des besoins ;
- Service client depuis la solution : aide et contacts ;
- Être accessible et disponible 24h/24, 7j/7 ;
- Privilégier une ergonomie simple, légère et attractive.

Caractéristiques linguistiques :

- Utiliser les deux langues officielles du Cameroun (le français et l'anglais).

De manière générale, le PNUD entend sélectionner des solutions numériques éprouvées déjà existante ou à un stade de développement avancé pour l'adapter aux exigences de la présente mission. Le développement/adaptation de la solution sera basé sur une approche « *human centered design* » qui assure que les utilisateurs finaux sont impliqués dans le processus afin de mieux prendre en compte leurs besoins.

Chaque soumissionnaire est encouragé, dans le cadre de son offre technique, à présenter des « use cases » explicitant les besoins des utilisateurs, les services proposés afin d'y répondre et leur navigation à travers l'application pour accéder auxdits services.

SECURITE

Les mesures de sécurité pour l'accès et la protection des données lors de l'utilisation de l'application seront décrites dans la proposition. Les offres faites devront faire la preuve d'une politique interne existante et d'une bonne maîtrise de la protection des données. Des mesures de sécurité technologiques pour protéger les données personnelles contre la perte et/ou les dommages accidentels, l'accès non autorisé, la divulgation, la modification et la destruction, doivent être prises en compte dans l'application.

PROPRIETE

Les produits finaux sont destinés à être un bien public. La propriété intellectuelle ainsi que tous les droits de propriété relatifs auxdits produits appartiennent au PNUD. Le PNUD pourra par la suite concéder officiellement ses droits au Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (PASNFI/MINFI) en tant qu'agence de gestion des systèmes de paiements développés en partenariat avec le PNUD.

ETENDUE DE LA MISSION, RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

ETENDUE DE LA MISSION

Les principales activités attendues du soumissionnaire sont :

Étape 1 : Exploitation des données primaires et secondaires sur la digitalisation des CVA au Cameroun.

Il s'agit de passer en revue les études menées dans le cadre de la digitalisation des CVA. Le prestataire exploitera notamment les résultats préliminaires de l'évaluation des besoins, gaps et opportunités en matière de digitalisation de certaines chaînes de valeur agricoles. En outre, il consultera les acteurs des CVA sur le terrain dans les zones d'intervention du projet ainsi que les OTM, Fintechs et les EMF en vue d'apprécier les besoins et solutions potentielle existantes.

Etape 2 : Analyse de faisabilité de la digitalisation des chaînes de valeurs agricole

Cette analyse basée sur l'exploitation des études disponibles, est nécessaire pour déterminer la faisabilité technique, économique, étude de marché et faisabilité financière des services digitaux proposés (systèmes de paiement et de services financiers numériques, digitalisation des processus soit la vulgarisation agricole, la logistique et/ou l'accès au marché) au niveau des chaînes de valeur retenues par le Projet. Les résultats de cette analyse permettront de déterminer les options les plus techniquement faisables, économiquement et financièrement viables pour engager la phase suivante, une fois lesdites options validées par le PNUD et le PASNFI/MINFI. Le but à atteindre est l'intégration des agriculteurs en tant que client des services financiers numériques.

Etape 3 : Conception et développement des applications mobiles

Il s'agit d'offrir ou d'étendre le ciblage de produits numériques techniquement au niveau des chaînes de valeur agricoles retenues. Le développement des applications numériques pour permettre la digitalisation des CVA doit impérativement prendre en compte les flux et les transactions tout au long des CVA, les paiements et la numérisation des processus, le développement par CVA d'au moins un produit financier numérique (soit le crédit, l'épargne ou l'assurance, etc.) via des solutions intégrant le portefeuille mobile pour la résilience des agriculteurs.

Étape 4 : Test des applications mobiles en milieu réel sur le terrain et adaptations

Au cours de cette étape, le Bureau d'études ou Cabinet sélectionné testera d'abord les solutions proposées sur un échantillon de bénéficiaires (MPMEs, groupes d'épargnes, OP/associations, etc.). Une méthodologie pour le test de l'expérience utilisateur est requise. À la fin du test sur le terrain, le prestataire améliorera/adaptera le contenu des applications en fonction de la réponse des bénéficiaires et de la rétroaction et commentaires des EMF, OTM et Fintech. Un deuxième test auprès des mêmes cibles est nécessaire avant sa validation par le PNUD et le PASNFI/MINFI.

Étape 5 : Déploiement des solutions numériques

En partenariat avec le PNUD et ses partenaires, le prestataire sélectionné s'assurera que les solutions proposées sont lancées et déployées. Le prestataire sélectionné devra fournir un soutien technique aux différents acteurs pendant trois (03) mois après le lancement des applications numériques, afin de garantir leur bon fonctionnement, leur bonne compréhension et leur bonne utilisation.

Étape 6 : Adoption des solutions numériques développées par les acteurs intervenant dans les CVA

A ce niveau, il est question de développer des méthodes, canaux et outils (vidéo, jeux de rôles, story-board) efficaces pour assurer la vulgarisation/promotion des nouvelles solutions ainsi que la formation/sensibilisation/éducation financière des acteurs des CVA, en particulier auprès des groupes des jeunes et des femmes.

Étape 7 : Mise en place des partenariats pour un déploiement et une mise à l'échelle réussis des solutions digitales retenues au niveau des CVA.

La digitalisation des CVA passe par la mise en place des partenariats entre les principaux acteurs. Il est question ici de les identifier, de les intéresser et de formaliser des partenariats afin d'opérationnaliser à grande échelle les solutions numériques développée et déployées.

RÉSULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

- Le rapport de la réunion de cadrage méthodologique contenant le planning de réalisation, les acteurs et la documentation à consulter.
- Le rapport d'étape 1 comprenant : (i) les résultats de l'exploitation des données primaires et secondaires sur la digitalisation des CVA au Cameroun et (ii) les résultats de l'analyse de faisabilité de la digitalisation des chaînes de valeurs agricole, sur la base des résultats et recommandation de l'étude sur la digitalisation des CVA.
- Le rapport d'étape 2 comprenant la note conceptuelle et de développement des applications mobiles
- Le rapport d'étape 3 comprenant les résultats des tests des applications mobiles en milieu réel sur le terrain ainsi que les ainsi que leurs adaptations et acceptation par les bénéficiaires et les prestataires des services financiers concernés.
- Le rapport d'étape 4 comprenant :
 - Le phasage et le déroulé du déploiement des solutions numériques ;
 - L'appréciation des solutions numériques développées par les acteurs intervenant dans les CVA ;
 - Les partenariats mis en place pour un déploiement et une mise à l'échelle réussis des solutions digitales retenues au niveau des CVA.

DUREE DE LA MISSION

Le délai d'exécution de la mission par le prestataire sélectionné est de six (6) mois hors délai de validation des livrables par les parties prenantes.

PROFIL DU BUREAU OU CABINET D'ETUDES SOUMISSIONNAIRE

Le Cabinet de consultants internationaux sollicité doit disposer d'une solide expérience internationale et d'une bonne crédibilité dans le domaine du développement de solutions digitales en général et de la finance digitale en particulier dans les pays en développement. De manière spécifique, il doit avoir :

- Réalisé des prestations en matière de finance digitale ;
- Une bonne expérience professionnelle en Afrique au sud du Sahara et une bonne compréhension de la situation du développement social et économique du Cameroun ou de pays ayant des caractéristiques similaires ;
- Présenté des travaux antérieurs pour des projets / programmes / études de développement similaires avec le PNUD et / ou d'autres grands acteurs internationaux du développement ;
- Une bonne connaissance des défis rencontrés dans le secteur de la digitalisation des flux financiers et des processus, et de celles des chaînes de valeur agricoles en particulier.

Les Cabinets intéressés doivent en outre disposer d'un personnel clé très compétent ayant une expertise avérée en développement d'application digitale, de finance digitale dans le domaine agricole et une solide expérience dans la réalisation des missions similaires.

Les Cabinets intéressés doivent proposer une équipe de mission composé de :

a) - Consultant principal (Chef d'Equipe)

Le consultant principal doit justifier des qualifications suivantes :

- Disposer d'un diplôme niveau Bac +5 en Banque, Finance, économie numérique, économie rurale ;
- Avoir une connaissance prouvée en finance digitale ;
- Expérience trois années dans la finance digitale agricole ;
- Disposer d'une solide connaissance du secteur de la finance inclusive ;
- Avoir au moins 05 ans d'expériences dans l'assistance conseil dans le secteur des services financiers adaptés au monde rural ;
- Avoir une bonne connaissance en gestion de projet ;
- Présenter 02 références pour avoir conduit des missions d'assistance techniques similaires ;

- Avoir une bonne maîtrise du français et de l'anglais.

b) - Consultants associés au nombre de trois (03) dont :

b.1) - Le consultant associé N°1 ayant les qualifications suivantes :

- Disposer d'un diplôme niveau Bac +4 en Marketing ou Management, NTIC;
- Disposer de solide connaissance et une expérience avérée d'au moins 05 ans en mobile money ;
- Avoir une expérience d'au moins 05 ans sur les réseaux de distribution de produits financiers ou télécoms ;
- Présenter 02 références pour avoir conduit des missions d'assistance techniques en matière de digitalisation des CVA;
- Avoir une bonne maîtrise du français et de l'anglais.

b.2) - Le consultant associé N°2 ayant les qualifications suivantes :

- Disposer d'un diplôme niveau Bac +4 en informatique ou ingénieur informaticien ;
- Avoir une connaissance de la monétique et de l'économie numérique ;
- Solide background technique avec une bonne compréhension et expérience terrain dans le domaine du développement d'applications digitales - software et techno web
- Disposer d'une parfaite connaissance et d'une expertise prouvée (05 ans d'expérience) en intégration numérique, en conception, développement et déploiement des moyens électroniques de paiement ;
- Présenter 02 références pour avoir conduit des missions d'assistance techniques similaires ;
- Avoir une bonne maîtrise du français et de l'anglais.

b.3) - Le consultant associé N°3 ayant les qualifications suivantes :

- Disposer d'un diplôme niveau Bac +3 en agronomie, économie rurale, sociologie rurale, développement rural, agroéconomie ou dans toute autre discipline connexe.
- Disposer d'une expérience minimale de 3 années dans la mise en œuvre des projets de développement agricole ;
- Disposer d'au moins 02 références d'études et/ou de projets d'agriculture menées en appui à des organisations de producteurs/productrices.
- Avoir une parfaite maîtrise des cycles de production agricoles, des itinéraires techniques, des flux de production et de commercialisation des produits agricoles en général
- Maitriser le français et l'anglais.

CRITERES DE SELECTION ET CONDITIONS DE SOUMISSION

I- CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Être une entreprise d'IT d'au moins 5 années d'expérience
- Avoir au moins 03 années d'expérience en Afrique
- Être à jour sur le plan fiscal (dossier administratif requis)
- Bonne capacité financière ; chiffre moyen de 100 000USD sur les 03 dernières années (joindre Bilan certifiés)

II- STRUCTURATION DE L'OFFRE

Le Bureau ou cabinet d'études devra fournir une offre comportant une proposition technique et une proposition financière.

La proposition technique ne devra pas dépasser 20 pages (en dehors des annexes). Elle devra contenir les sections suivantes :

1. Profil de l'entreprise, des références et exemples de missions antérieures similaires avec justificatifs ;
2. Le contexte et la compréhension des TDR, la méthodologie proposée pour réaliser la mission et atteindre les objectifs, les risques et mesures de mitigation ;
3. La description des solutions numériques potentielles proposées en fonction des chaînes de valeur retenues ;
4. Le plan de travail détaillé, précisant le nombre de jours par expert et les livrables, les CV des experts clés alignés pour la mise en œuvre du projet (à mettre en annexe).

Le soumissionnaire fera une offre financière. Cette offre doit inclure un taux journalier fixe en dollars américain (\$ US). Les coûts doivent être identifiables et vérifiables. Les coûts doivent être raisonnables, justifiés et conformes au principe de bonne gestion financière, notamment en ce qui concerne l'économie et l'efficacité. L'offre ne doit pas tenir compte de l'inflation ou des taxes.

Les soumissionnaires devront présenter un budget indiquant le coût par étape (tel que décrit ci-dessus) et comment ils affecteraient les coûts pour produire des résultats de haute qualité avec leur approche technique.

III- EVALUATION DES OFFRES

Les offres seront évaluées techniquement et financièrement. Seules les offres techniques ayant obtenu un total de 70/100 seront considérées pour la sélection finale.

La meilleure offre sera sélectionnée selon la méthode suivante : la notation finale sera la moyenne pondérée de la note technique et de la note financière avec les coefficients de

pondération suivants : note technique (70%) et note financière (30%).

Le PNUD se réserve le droit au besoin de conduire des missions de due diligence auprès du soumissionnaire présélectionné avant validation de la sélection finale.

Critères d'évaluation des offres techniques

Résumé des formulaires d'évaluation des propositions techniques		Points Maximum
1.	Qualification, capacité et expérience du soumissionnaire	150
2.	Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés	300
3.	Description des solutions numériques potentielles proposées en fonction des chaînes de valeur retenues	100
4.	Structure de gestion et personnel clé	450
Total		1000

Section 1. Qualification, capacité et expérience du soumissionnaire (Cabinet)		Points Maximum
1.1	Réputation de l'organisation et du personnel crédibilité/fiabilité/standing de l'industrie	10
1.2	Capacité organisationnelle générale susceptible d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacité de financement de projets, contrôles de gestion de projet, etc.	20
1.3	Pertinence des connaissances et de l'expérience spécialisées sur les engagements similaires réalisés dans la région/le pays (au Cameroun ou dans les pays à situation économique comparable)	20
1.4	Procédures d'assurance de la qualité et mesures d'atténuation des risques	10
1.5	Pertinence : <ul style="list-style-type: none"> • Minimum 3 années d'expérience du Cabinet dans la réalisation d'études sur la finance digitale - 3 ans : 15 pts (soit 5 points par année). Chaque année supplémentaire, 3 points (jusqu'à un maximum de 5 année supplémentaire). Maximum de 30 pts au total. • Au moins trois (3) année d'expérience professionnelle en Afrique au sud du Sahara – 3 ans = 15 pts soit 5 pts/année. Chaque année supplémentaire, 3 pts pour un maximum de 5 années supplémentaires. Maximum 30 pts. • 03 Travaux antérieurs pour des projets / programmes / études de 	90

	développement similaires menés avec le PNUD et / ou d'autres grands acteurs internationaux du développement - 10 pts (soit 5 pts par étude). <ul style="list-style-type: none"> • Bonne compréhension de la situation du développement social et économique au Cameroun ou des pays similaires - 10 pts • Bonne connaissance des défis rencontrés dans le secteur de la digitalisation en général et des chaînes de valeur agricoles en particulier - 10 pts 	
--	--	--

Total Section 1		150
------------------------	--	------------

Section 2. Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés		Points Maximum
--	--	-----------------------

2.1	Compréhension du mandat : les aspects importants de la tâche ont-ils été abordés avec suffisamment de détails ? Les différents éléments du projet sont-ils suffisamment pondérés par rapport à l'autre ?	50
2.2	Démarche méthodologique : description de l'approche et de la méthode de l'offrant pour satisfaire ou dépasser les exigences du mandat.	100
2.3	Assurance qualité : Précisions sur la façon dont les différents éléments de service seront organisés, contrôlés et livrés.	20
2.4	Suivi-Evaluation : Description des mécanismes et des outils de suivi et d'évaluation des performances disponibles ; comment ils seront adoptés et utilisés pour une exigence spécifique.	50
2.5	Chronogramme de travail : Évaluation du plan de mise en œuvre proposé, y compris si les activités sont correctement séquencées et si celles-ci sont logiques et réalistes.	50
2.6	Durabilité : Démonstration de la capacité de planifier, d'intégrer et de mettre en œuvre efficacement les mesures de durabilité dans l'exécution du contrat.	30

Total Section 2		300
------------------------	--	------------

Section 3. Description des solutions numériques potentielles proposées en fonction des chaînes de valeur retenues		Points Maximum
--	--	-----------------------

3.1	Solutions nouvelles/innovantes (20 pts), existantes (15 points) ou améliorées (20 pts)	20
3.2	Solutions répondant aux exigences techniques, fonctionnelles et linguistiques attendues <ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques techniques (10 pts) - Caractéristiques fonctionnelles (10 pts) - Caractéristiques linguistiques (10 pts) 	30
3.3	Tableau de gestion des risques incluant les mesures de mitigation	30
3.4	Sécurité – protection des données clients	20

Total Section 3	100
-----------------	-----

Section 4. Structure de gestion et personnel clé			Points Maximum
3.1	Composition et structure de l'équipe proposée. Les rôles proposés de la direction, de la gestion et de l'organisation de l'équipe et de chaque personnel clé sont-ils adaptés à la prestation des services nécessaires ?		30
3.2	Qualifications du personnel clé proposé		
3.2 a	Chef de projet (chef d'équipe)		120
	Diplôme BAC+5 en Banque Finance, économie numérique, économie rurale	10	
	Avoir une connaissance prouvée en finance digitale	10	
	Expérience trois années dans la finance digitale agricole	15	
	Disposer d'une solide connaissance du secteur de la finance inclusive ;	10	
	Avoir au moins 05 ans d'expériences dans l'assistance conseil dans le secteur des services financiers adaptés au monde rural	25	
	Avoir des connaissances en marketing	10	
	Avoir une bonne connaissance en gestion de projet	10	
	Présenter 02 références pour avoir conduit des missions d'assistance techniques similaires	25	
	Avoir une bonne maîtrise du français et de l'anglais	5	
3.2 b	Expert Senior N°1 (ou consultant associé N°1)		100
	Disposer d'un diplôme niveau Bac +4 en Marketing ou Management, NTIC	10	
	Disposer de solide connaissance et une expérience avérée d'au moins 05 ans en mobile money	35	
	Avoir une expérience d'au moins 05 ans sur les réseaux de distribution de produits financiers ou télécoms	35	
	Présenter 02 références pour avoir conduit des missions d'assistance techniques en matière de digitalisation des CVA	15	
	Avoir une bonne maîtrise du français et de l'anglais	5	
3.2 c	Expert Senior N°2 (ou consultant associé N°2)		100
	Disposer d'un diplôme niveau Bac +4 en informatique ou ingénieur informaticien	10	

	Avoir une connaissance de la monétique et de l'économie numérique	10	
	Solide background technique avec une bonne compréhension et expérience terrain dans le domaine du développement d'applications digitales - software et techno web	15	
	Disposer d'une parfaite connaissance et d'une expertise prouvée (05 ans d'expérience) en intégration numérique, en conception, développement et déploiement des moyens électroniques de paiement	30	
	Présenter 02 références pour avoir conduit des missions d'assistance techniques similaires ;	30	
	Avoir une bonne maîtrise du français et de l'anglais	5	
3.2 c	Expert Senior N°3 (ou consultant associé N°3)		100
	Disposer d'un diplôme niveau Bac +3 en agronomie, économie rurale, sociologie rurale, développement rural, agroéconomie ou dans toute autre discipline connexe	15	
	Disposer d'une expérience minimale de 3 années dans la mise en œuvre des projets de développement agricole	30	
	Disposer d'au moins 02 références d'études et/ou de projets d'agriculture menées en appui à des organisations de producteurs/productrices.	20	
	Avoir une parfaite maîtrise des cycles de production agricoles, des itinéraires techniques, des flux de production et de commercialisation des produits agricoles en général	30	
	Maitriser le français et l'anglais.	5	
Total Section 4			450

COMPOSITION DE LA SOUMISSION

- Une lettre de soumission adressée à Monsieur le Représentant Résident du PNUD ;
- Les documents d'entité légale ;
- Une offre technique complète ;
- Les attestations de bonne exécution de prestations similaires ;
- Le CV du personnel affecté à la mission. Les CV doivent être résumés (3 pages maximum) ;
- Une offre financière en adéquation avec l'offre technique ;
- Tout autre document pertinent en relation avec la mission.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ou en langue anglaise.

Conditions générales applicables aux services

1.0 STATUT JURIDIQUE :

Le prestataire sera considéré comme ayant le statut juridique d'un prestataire indépendant vis-à-vis du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le personnel et les sous-traitants du prestataire ne seront considérés à aucun titre comme étant les employés ou agents du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies.

2.0 SOURCE DES INSTRUCTIONS :

Le prestataire ne pourra demander à une autorité externe au PNUD ou accepter de celle-ci aucune instruction au titre de la fourniture de ses services en application du présent contrat. Le prestataire devra s'abstenir de tout acte susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables pour le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et devra s'acquitter de ses obligations en tenant pleinement compte des intérêts du PNUD.

3.0 RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE AU TITRE DE SES EMPLOYES :

Le prestataire sera responsable des compétences professionnelles et techniques de ses employés et devra choisir, pour les besoins des prestations à fournir en application du présent contrat, des personnes fiables qui devront travailler avec efficacité dans le cadre de l'exécution du présent contrat, respecter les coutumes locales et se conformer à des normes morales et éthiques strictes.

4.0 CESSION :

Le prestataire devra s'abstenir de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent contrat, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits, créances ou obligations aux termes du présent contrat, à moins d'avoir obtenu le consentement préalable et écrit du PNUD.

5.0 SOUS-TRAITANCE :

Si le prestataire a besoin des services de sous-traitants, il devra obtenir l'approbation et l'autorisation préalable du PNUD pour l'ensemble des sous-traitants. L'approbation d'un sous-traitant par le PNUD ne libérera le prestataire d'aucune de ses obligations aux termes du présent contrat. Les conditions de tout contrat de sous-traitance seront soumises aux dispositions du présent contrat et devront y être conformes.

6.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

7.0 INDEMNISATION :

Le prestataire devra garantir, couvrir et défendre, à ses propres frais, le PNUD, ses fonctionnaires, agents, préposés et employés contre l'ensemble des actions, réclamations, demandes et responsabilités de toute nature, y compris leurs coûts et frais, résultant d'actes ou d'omissions du prestataire ou de ses employés, dirigeants, agents ou sous-traitants, dans le cadre de l'exécution du présent contrat. La présente disposition s'étendra, notamment, aux réclamations et responsabilités en matière d'accidents du travail, de responsabilité du fait des produits ou de responsabilité résultant de l'utilisation d'inventions ou de dispositifs brevetés, de documents protégés par le droit d'auteur ou d'autres éléments de propriété intellectuelle par le prestataire, ses employés, dirigeants, agents, préposés ou sous-traitants. Les obligations prévues par le présent article ne s'éteindront pas lors de la résiliation du présent contrat.

8.0 ASSURANCE ET RESPONSABILITES VIS-A-VIS DES TIERS :

- 8.1** Le prestataire devra souscrire et conserver une assurance tous risques au titre de ses biens et de tout matériel utilisé pour les besoins de l'exécution du présent Contrat.
- 8.2** Le prestataire devra souscrire et conserver toute assurance appropriée au titre des accidents du travail, ou son équivalent, relativement à ses employés, afin de couvrir les demandes d'indemnisation liées à des blessures corporelles ou à des décès dans le cadre du présent contrat.
- 8.3** Le prestataire devra également souscrire et conserver une assurance responsabilité civile d'un montant adéquat pour couvrir les demandes d'indemnisation des tiers liées à des décès ou blessures corporelles, ou à la perte ou l'endommagement de biens, résultant de la fourniture de services en application du présent contrat ou de l'utilisation de véhicules, navires, aéronefs ou autres matériels détenus ou loués par le prestataire ou ses agents, préposés, employés ou sous-traitants fournissant des prestations ou services au titre du présent Contrat.
- 8.4** Sous réserve de l'assurance contre les accidents du travail, les polices d'assurance prévues par le présent article devront :
 - 8.4.1** nommer le PNUD en qualité d'assuré supplémentaire ;
 - 8.4.2** inclure une renonciation à subrogation de l'assureur dans les droits du prestataire contre le PNUD ;
 - 8.4.3** prévoir que le PNUD recevra une notification écrite des assureurs trente (30) jours avant toute résiliation ou modification des assurances.
- 8.5** Le prestataire devra, en cas de demande en ce sens, fournir au PNUD une preuve satisfaisante des assurances requises aux termes du présent article.

9.0 CHARGES/PRIVILEGES :

Le prestataire devra s'abstenir de causer ou de permettre l'inscription ou le maintien d'un privilège, d'une saisie ou autre charge par toute personne auprès de toute administration publique ou du PNUD sur toute somme exigible ou devant le devenir au titre de prestations réalisées ou de matériaux fournis en application du présent Contrat ou en raison de toute autre réclamation ou demande dirigée contre le prestataire.

10.0 PROPRIETE DU MATERIEL :

Le PNUD conservera la propriété du matériel et des fournitures qu'il pourra fournir et ledit matériel devra lui être restitué à l'issue du présent contrat ou lorsque le prestataire n'en aura plus besoin. Lors de sa restitution au PNUD, ledit matériel devra être dans le même état que lors de sa remise au prestataire, sous réserve de l'usure normale. Le prestataire sera tenu d'indemniser le PNUD au titre du matériel qui sera considéré comme étant endommagé ou dégradé au-delà de l'usure normale.

11.0 DROITS D'AUTEUR, BREVETS ET AUTRES DROITS PATRIMONIAUX :

- 11.1** Sous réserve des dispositions contraires expresses et écrites du contrat, le PNUD pourra revendiquer l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et autres droits patrimoniaux et, notamment, les brevets, droits d'auteur et marques se rapportant aux produits, processus, inventions, idées, savoir-faire ou documents et autres matériels que le prestataire aura développés pour le PNUD dans le cadre du contrat et qui seront directement liés à l'exécution du contrat, ou produits, préparés ou obtenus du fait ou au cours de son exécution, et le prestataire reconnaît et convient que lesdits produits, documents et autres matériels constitueront des œuvres réalisées contre rémunération pour le PNUD.
- 11.2** Lorsque lesdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux contiendront des droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux du prestataire : (i) existant antérieurement à l'exécution par le prestataire de ses obligations aux termes du contrat, ou (ii) que le prestataire pourra ou aura pu développer ou acquérir indépendamment de l'exécution de ses obligations aux termes du contrat, le PNUD ne se prévautra d'aucun droit de propriété sur ceux-ci et le prestataire accorde par les présentes au PNUD une licence perpétuelle d'utilisation desdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux uniquement aux fins du contrat et conformément à ses conditions.
- 11.3** Si le PNUD en fait la demande, le prestataire devra prendre toute mesure nécessaire, signer tout document requis et, d'une manière générale, prêter son assistance aux fins de l'obtention desdits droits patrimoniaux et de leur transfert ou de leur fourniture sous licence au PNUD, conformément aux dispositions du droit applicable et du contrat.
- 11.4** Sous réserve des dispositions qui précèdent, l'ensemble des cartes, dessins, photos, mosaïques, plans, rapports, estimations, recommandations, documents et toutes les autres données compilées ou reçues par le prestataire en application du présent contrat seront la propriété du PNUD, devront être mis à sa disposition aux fins d'utilisation ou d'inspection à des heures raisonnables et en des lieux raisonnables, devront être considérés comme étant confidentiels et ne devront être remis qu'aux fonctionnaires autorisés du PNUD à l'issue des prestations réalisées en application du contrat.

12.0 UTILISATION DU NOM, DE L'EMBLEME OU DU SCEAU OFFICIEL DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :

Le prestataire devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre publique de toute autre manière le fait qu'il fournit des prestations au PNUD et devra également s'abstenir de toute utilisation du nom, de l'emblème ou du sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies ou de toute abréviation du nom du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de son activité ou par ailleurs.

13.0 CONFIDENTIALITE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS :

Les informations et données considérées par l'une ou l'autre des parties comme étant exclusives qui seront communiquées ou divulguées par l'une des parties (le « Divulgateur ») à l'autre partie (le « Destinataire ») au cours de l'exécution du contrat et qui seront qualifiées d'informations confidentielles (les « Informations ») devront être protégées par ladite partie et traitées de la manière suivante :

13.1 Le destinataire (le « Destinataire ») desdites informations devra :

- 13.1.1** faire preuve de la même prudence et de la même discrétion pour éviter toute divulgation, publication ou dissémination des Informations du Divulgateur que celles auxquelles il s'astreint pour ses propres informations similaires qu'il ne souhaite pas divulguer, publier ou disséminer ; et

- 13.1.2** utiliser les Informations du Divulgateur uniquement aux fins pour lesquelles elles auront été divulguées.
- 13.2** A condition que le Destinataire signe avec les personnes ou entités suivantes un accord écrit les obligeant à préserver la confidentialité des Informations conformément au contrat et au présent article 13, le Destinataire pourra divulguer les Informations :
- 13.2.1** à toute autre partie, avec le consentement préalable et écrit du Divulgateur ; et
- 13.2.2** aux employés, responsables, représentants et agents du Destinataire qui auront besoin de prendre connaissance desdites Informations pour les besoins de l'exécution d'obligations prévues par le contrat, et aux employés, responsables, représentants et agents de toute personne morale qu'il contrôlera, qui le contrôlera ou qui sera avec lui sous le contrôle commun d'un tiers, qui devront également en prendre connaissance pour exécuter des obligations prévues aux termes du contrat, sachant toutefois qu'aux fins des présentes, une personne morale contrôlée désigne :
- 13.2.2.1** une société dans laquelle la partie concernée détient ou contrôle de toute autre manière, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50 %) des actions assorties du droit de vote ; ou
- 13.2.2.2** une entité dont la direction effective est contrôlée par la partie concernée ; ou
- 13.2.2.3** s'agissant du PNUD, un fonds affilié tel que l'UNCDF, l'UNIFEM ou l'UNV.
- 13.3** Le prestataire pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la loi, sachant toutefois que, sous réserve des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et sans renonciation à ceux-ci, le prestataire devra notifier au PNUD suffisamment à l'avance une demande de divulgation des Informations afin de lui donner la possibilité de prendre des mesures de protection ou toute autre mesure opportune avant qu'une telle divulgation ne soit effectuée.
- 13.4** Le PNUD pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la Charte des Nations Unies, les résolutions ou règlements de l'Assemblée générale ou les règles édictées par le Secrétaire général.
- 13.5** Le Destinataire n'aura pas l'interdiction de divulguer les Informations qu'il aura obtenues d'un tiers sans restriction, qui seront divulguées par le Divulgateur à un tiers sans obligation de confidentialité, qui seront antérieurement connues du Destinataire ou qui seront développées à tout moment par le Destinataire de manière totalement indépendante de toute divulgation effectuée dans le cadre des présentes.
- 13.6** Les présentes obligations et restrictions en matière de confidentialité produiront leurs effets au cours de la durée du contrat, y compris pendant toute prorogation de celui-ci, et, sauf disposition contraire figurant au contrat, demeureront en vigueur postérieurement à sa résiliation.

14.0 FORCE MAJEURE ; AUTRES CHANGEMENTS DE SITUATION

- 14.1** En cas de survenance d'un quelconque évènement constituant un cas de force majeure et aussi rapidement que possible après sa survenance, le prestataire devra en notifier par écrit le PNUD avec l'ensemble des détails s'y rapportant si le prestataire se trouve de ce fait dans l'incapacité totale ou partielle d'exécuter ses obligations et de s'acquitter de ses responsabilités aux termes du contrat. Le prestataire devra également notifier au PNUD tout autre changement de situation ou la survenance de tout évènement compromettant ou risquant de compromettre l'exécution de ses obligations aux termes du contrat. Dès réception de la notification requise par le présent article, le PNUD prendra les mesures qu'il considérera, à sa seule et entière discrétion, comme

étant opportunes ou nécessaires au regard des circonstances, y compris l'octroi au prestataire d'un délai supplémentaire raisonnable pour exécuter ses obligations aux termes du contrat.

- 14.2** Si, en raison d'un cas de force majeure, le prestataire est définitivement incapable de s'acquitter, en tout ou en partie, de ses obligations et de ses responsabilités aux termes du contrat, le PNUD aura le droit de suspendre ou de résilier le présent contrat selon les mêmes conditions que celles qui figurent dans l'article 15 « Résiliation », sachant toutefois que le délai de préavis sera de sept (7) jours au lieu de trente (30) jours.
- 14.3** Le terme de force majeure, tel qu'il est utilisé dans le présent article désigne des catastrophes naturelles, une guerre (déclarée ou non), une invasion, une révolution, une insurrection ou d'autres actes d'une nature ou d'une force similaire.
- 14.4** Le prestataire reconnaît et convient qu'en ce qui concerne les obligations prévues au contrat que le prestataire doit exécuter dans ou pour les régions dans lesquelles le PNUD est engagé ou se prépare à s'engager dans des opérations de maintien de la paix, humanitaires ou similaires ou dans lesquelles le PNUD se désengage de telles opérations, toute exécution tardive ou inexécution desdites obligations liée à des conditions difficiles dans lesdites régions ou à des troubles civils y survenant ne constituera pas, en soi, un cas de force majeure au sens du contrat.

15.0 RESILIATION

- 15.1** Chaque partie pourra résilier le présent contrat pour un motif déterminé, en tout ou en partie, en adressant à l'autre partie un préavis écrit de trente (30) jours. L'engagement d'une procédure d'arbitrage conformément à l'article 16.2 (« Arbitrage ») ci-dessous ne pourra pas être considéré comme constituant une résiliation du présent contrat.
- 15.2** Le PNUD se réserve le droit de résilier le présent contrat sans motif à tout moment, en adressant au prestataire un préavis écrit de 15 jours. Dans ce cas, le PNUD devra rembourser au prestataire l'ensemble des frais raisonnables que celui-ci aura engagés avant de recevoir ledit préavis.
- 15.3** En cas de résiliation par le PNUD en application du présent article, aucun paiement ne sera dû par le PNUD au prestataire, à l'exception des prestations et services fournis de manière satisfaisante et conformément aux conditions expresses du présent contrat.
- 15.4** Si le prestataire est mis en redressement judiciaire ou en liquidation, s'il tombe en cessation de paiements, s'il procède à une cession au profit de ses créanciers ou si un administrateur judiciaire est nommé en raison de sa cessation de paiements, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont il pourra disposer aux termes des présentes conditions, résilier le présent contrat sur-le-champ. Le prestataire devra immédiatement informer le PNUD de la survenance de l'un quelconque des événements susmentionnés.

16.0 REGLEMENT DES DIFFERENDS

- 16.1 Règlement amiable.** Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.
- 16.2 Arbitrage.** Les différends, litiges ou réclamations entre les parties liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité qui n'auront pas fait l'objet d'un règlement amiable en

application de l'article 16.1 ci-dessus, sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur. Les décisions du tribunal arbitral devront être fondées sur des principes généraux de droit commercial international. En ce qui concerne l'ensemble des questions relatives à la preuve, le tribunal arbitral devra suivre les règles additionnelles régissant la présentation et la réception des preuves dans les arbitrages commerciaux internationaux de l'Association internationale du barreau, édition du 28 mai 1983. Le tribunal arbitral sera habilité à ordonner la restitution ou la destruction de marchandises ou de tout bien, corporel ou incorporel, ou de toute information confidentielle fournie en application du contrat, à ordonner la résiliation du contrat, ou à ordonner que toute mesure de protection soit prise relativement à des marchandises, services ou à tout autre bien, corporel ou incorporel, ou à toute information confidentielle fournie dans le cadre du contrat, s'il y a lieu, conformément au pouvoir du tribunal arbitral aux termes de l'article 26 (« Mesures provisoires ou conservatoire ») et de l'article 32 (« Forme et effet de la sentence ») du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. En outre, sauf disposition contraire expresse du contrat, le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des intérêts supérieurs au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») alors en vigueur, et il ne pourra s'agir que d'intérêts simples. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17.0 PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition du présent contrat ou y relative, qu'elle soit expresse ou implicite, ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18.0 EXONERATION FISCALE

18.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération de l'Organisation des Nations Unies au titre desdits impôts, droits ou redevances, le prestataire devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.

18.2 Par conséquent, le prestataire autorise le PNUD à déduire de la facture du prestataire toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le prestataire n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le prestataire à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le prestataire devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

19.0 TRAVAIL DES ENFANTS

Le prestataire déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

20.0 MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

21.0 RESPECT DES LOIS

Le prestataire devra se conformer à l'ensemble des lois, règlements et règles se rapportant à l'exécution de ses obligations aux termes du présent contrat.

22.0 EXPLOITATION SEXUELLE

22.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

22.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.